

PRÉVENTION - SÉCURITÉ

Prévention- incendie
Conseils de sécurité en cas d'incendie
Prévention - Dégâts d'eau
Quoi faire en cas de dégât d'eau
Quoi faire en cas d'absence prolongée

PRÉVENTION - INCENDIE

Lorsqu'il est question de protection contre les incendies, la prévention constitue évidemment le meilleur moyen. Quelques simples précautions peuvent en effet éviter la perte de vies. La majorité des incendies sont causés par la négligence. Voici donc des conseils judicieux et faciles à mettre en application afin d'éviter le pire.

À faire - bonnes pratiques	À ne pas faire - comportements dangereux
Articles fumeurs Utiliser un cendrier à large rebord; Ranger les briquets ou les allumettes hors de la vue et de la portée des enfants; Éduquer les enfants sur le pouvoir destructeur du feu; Leur demander d'aviser un adulte s'ils trouvent des briquets ou des allumettes; Être attentif aux comportements douteux de votre enfant par rapport au feu.	<i>Malgré la diminution du nombre de fumeurs, les articles de fumeur sont à l'origine d'environ trois incendies sur cinq dans les résidences au Québec.</i> Fumer au lit; Laisser sans surveillance une cigarette qui brûle; Déposer un cendrier sur une surface instable; Vider le contenu d'un cendrier dans une poubelle; Jeter un mégot de cigarette d'un balcon; il peut entrer dans un appartement des étages inférieurs à travers une fenêtre ou une porte-patio ouvertes et provoquer un incendie.
Avertisseur de fumée Tester l'avertisseur, à l'aide de fumée, deux fois par année; Nettoyer délicatement de l'avertisseur de fumée à l'aide d'un aspirateur une fois par année; Aviser l'administration de tout projet de rénovation dans son condo et obtenir l'autorisation de procéder avant d'entreprendre les travaux.	<i>Des avertisseurs de fumée en bon état peuvent faire la différence entre la vie et la mort.</i> Ignorer l'avertisseur de fumée et son entretien; Apporter des changements dans la configuration de votre condo susceptibles d'empêcher le bon fonctionnement de l'avertisseur et ne pas en aviser l'administration.
Bougies et lampes à l'huile Garder les lampes à l'huile loin des matériaux combustibles et hors de portée des enfants; Les déposer sur une surface stable;	Transporter des bougies ou lampes à l'huile allumées; Retirer les globes de protection des lampes à l'huile.

Utiliser toujours le combustible approprié à la lampe.	
Brûleurs à fondue Utiliser le combustible approprié; Déposer le brûleur sur une surface incombustible. (ex : tuile de céramique); Utiliser le couvercle approprié pour éteindre le brûleur; S'assurer que le brûleur est refroidi avant de le remplir.	Faire tout le contraire.
Électricité Éviter d'utiliser un adaptateur à prises multiples sur le même circuit; Remplacer les rallonges endommagées; Éviter de coincer les fils sous les meubles et les tapis; Fermer l'interrupteur principal (OFF) avant de changer un fusible; S'assurer de changer un fusible brulé par un neuf de même calibre; Débrancher les appareils non utilisés lorsque vous quittez pour quelques jours (ex.: cafetière, grille-pain, etc.); Pour toutes réparations ou installations, faire appel à un électricien qualifié et obtenir l'autorisation de l'administration au préalable.	Enlever la mise à la terre d'une fiche d'alimentation; Utiliser des clous ou autres objets métalliques pour suspendre les rallonges; Coincer ou dissimuler des rallonges sous les meubles ou les tapis; Utiliser des rallonges de façon permanente car elles ne sont pas conçues pour cela; Utiliser des appareils électriques dans la salle de bain non dotée d'un système de protection (disjoncteur); Brancher plusieurs appareils sur une même prise, sans adaptateur anti-surchage; Faire soi-même des travaux d'électricité quand on n'est pas qualifié pour le faire.
Extincteur portatif Se procurer un extincteur portatif ABC si vous n'en avez pas; Installer l'extincteur dans un endroit sécuritaire et éloigné des risques d'incendie; S'assurer d'en connaître le fonctionnement afin d'être en mesure de contrôler un début d'incendie; Secouer l'extincteur de temps à autre; Faire remplir l'extincteur après l'avoir utilisé, même quelques secondes; Faire remplir votre extincteur tous les six ans.	Ne pas être équipé d'un extincteur portatif.
Feux de cuisson Utiliser une friteuse homologuée CSA, munie d'un thermostat; Utiliser l'élément dont le diamètre est similaire à celui du récipient; Orienter les poignées des chaudrons vers l'intérieur de la cuisinière.	<i>La majorité des incendies causés par des appareils de cuisson sont occasionnés par la friture d'aliments.</i> Faire cuire des aliments sans surveillance.
Entreposage Ne pas entreposer de matières combustibles ou explosives; Éviter d'encombrer les balcons, les cages d'escalier ou les	Utiliser des types de barbecues non autorisés et entreposer diverses matières combustibles ou explosives (Ex. : bouteilles de propane, etc.). Encombrer les balcons ainsi que les cages d'escalier ou les corridors de

corridors.	quelque manière que ce soit;
Plan d'évacuation Faites jouer vos enfants avec Croc-Feu; Établir avec votre famille un plan d'évacuation comprenant les sorties de secours et un point de rassemblement à l'extérieur: Mettre le plan en pratique avec tous les membres de votre famille.	Croire que les incendies ça ne nous concerne pas, c'est juste aux nouvelles que ça se passe...
En cas de début d'incendie Rester calme; En cas de feu dans un récipient, couvrir celui-ci avec un couvercle approprié et couper l'alimentation de l'élément; Utiliser au besoin l'extincteur et diriger le jet à la base des flammes; Utiliser l'extincteur à une distance de 3 à 4 mètres du feu et s'assurer d'avoir une voie d'évacuation derrière soi.	

CONSEILS DE SÉCURITÉ EN CAS D'INCENDIE

Le pire peut malheureusement arriver...

Si un incendie se déclenche dans votre appartement,

- Restez calme et quittez l'appartement;
- Prenez vos clés avec vous et fermez la porte derrière vous;
- Activez l'alarme de feu la plus proche située dans le couloir;
- Quittez l'immeuble en empruntant une sortie ou l'escalier le plus proche de votre appartement;
- Dirigez-vous vers le point de rassemblement désigné de votre immeuble.

Si vous êtes dans votre appartement et le signal d'alarme retentit dans l'immeuble,

- Procurez-vous un linge humide pour vous couvrir la bouche et le nez en cas de besoin;
- Avant d'ouvrir la porte de votre appartement, touchez le haut de la porte et le pourtour de la poignée avec le dos de votre main;
Si vous sentez de la chaleur, n'ouvrez pas la porte car il se pourrait qu'il y ait du feu derrière la porte;

- Si vous ne sentez pas de chaleur au toucher, ouvrez la porte légèrement en la retenant avec un pied et une épaule. Si vous voyez de la fumée, n'empruntez pas le couloir et restez à l'intérieur de votre appartement. Suivez alors les procédures indiquées dans la prochaine section;
- Si vous ne remarquez pas de fumée dans le couloir, quittez votre appartement et fermez bien la porte derrière vous;
- Dirigez-vous vers la sortie la plus proche et sortez de l'immeuble.
- Dirigez-vous vers le point de rassemblement désigné de votre immeuble.

Si toutes les issues sont bloquées par le feu ou la fumée, ou si vous êtes physiquement incapable de sortir de l'immeuble,

- Restez calme.
- Gardez la porte de votre appartement fermée mais déverrouillée.
- Scellez les fentes autour de la porte avec un ruban et placez une serviette mouillée au bas de la porte pour empêcher la fumée de pénétrer dans l'appartement.
- Appelez le 911 et indiquez l'endroit où vous vous trouvez. Mentionnez qu'il y a une situation d'urgence dans l'immeuble et que vous êtes dans l'incapacité d'évacuer l'immeuble. L'opérateur du 911 vous donnera les instructions à suivre.

Si la fumée a déjà pénétré dans votre appartement

- Restez calme et baissez-vous au-dessous de la fumée car celle-ci a tendance à monter en général, et il est plus facile de respirer au niveau du sol;
- Couvrez-vous la bouche et le nez du linge humide dont vous avez pris soin de vous munir;
- Appelez le 911 et donnez votre position en mentionnant que vous êtes piégé par la fumée;
- Accrochez une serviette ou un drap à une fenêtre pour que le service d'incendie sache que vous êtes piégé;
- Sortez sur le balcon ou votre patio en gardant une position baissée. Fermez la porte-fenêtre derrière vous. Vous pouvez rester sur le balcon seulement s'il n'y a pas de feu au-dessous de votre appartement;
- Restez en position baissée et attendez du secours.

PRÉVENTION - DÉGÂTS D'EAU

Les dégâts causés par l'eau sont la source numéro un de l'augmentation des primes d'assurances. La plupart des dégâts d'eau pourraient pourtant facilement être évités étant généralement dus à un manque d'entretien et à la négligence.

À faire - bonnes pratiques	À ne pas faire - comportements dangereux
Changer aux 10 ans son chauffe-eau	Attendre que le syndicat fasse un rappel pour le changement des chauffe-

	eau.
Profiter du changement du chauffe-eau pour installer une assiette de protection sous celui-ci.	Se dire que puisqu'on change le chauffe-eau, ça ne sert à rien. Malheureusement, les accidents peuvent aussi arriver avec un chauffe-eau neuf
Profiter du changement du chauffe-eau pour changer les valves d'arrivée d'eau et de l'eau chaude.	Attendre une fuite accidentelle pour se décider à changer les valves d'arrivée d'eau principale et d'eau chaude.
Refaire le coulis de la salle de bain et des planchers de céramique si celui-ci est abîmé.	Ne pas se préoccuper de l'état du coulis. Lorsqu'un dégât d'eau surviendra, la voie sera toute tracée pour que l'eau puisse s'écouler chez le voisin.
Refaire régulièrement le silicone autour du bain pour s'assurer d'une bonne étanchéité, sans oublier le pourtour de la robinetterie et de la douche.	Négliger le silicone en n'en faisant pas l'entretien et remettre à plus tard. Laisser la moisissure s'installer entraînant la détérioration progressive du silicone jusqu'à ce que ça devienne un problème.
Appliquer du silicone à la base du bain, autour de l'entrée d'eau de la toilette, et pourquoi pas tout le tour des salles de bain et de lavage.	Pourquoi mettre du silicone partout ? Cela n'empêchera peut-être pas de dégât d'eau, mais cela permettra sans doute d'en limiter l'ampleur.
Vérifier régulièrement l'état de la robinetterie et réparer les champelures dès qu'on s'aperçoit d'une faiblesse de celle-ci.	Négliger les réparations nécessaires et attendre qu'il soit trop tard.
Vérifier régulièrement s'il y a des traces d'humidité sous les lavabos de salle de bain et de cuisine. Resserrer au besoin les le drain français pour éviter que l'eau s'écoule.	Attendre le dégât d'eau pour s'en inquiéter.
Changer sa toilette, surtout si l'on a une toilette d'origine de marque Crane. Celles-ci sont de véritables bombes à retardement, avec des microfissures invisibles à l'œil nu et pourtant bien réelles et documentées. Un jour où l'autre ces toilettes vont s'ouvrir et provoquer un dégât d'eau majeur.	Pourquoi est-ce-que je devrais changer ma toilette ? Elle fonctionne très bien, et des fissures j'en vois pas...
Remplacer régulièrement les boyaux flexibles de laveuses et de lave-vaisselle. Un changement aux 5 ans est recommandé. Les nouveaux boyaux à double tressage polyester et acier plus résistants à la pression sont recommandés pour remplacer les anciens boyaux en caoutchouc.	Ne jamais changer les boyaux de laveuses ou de lave-vaisselle comme si ça n'avait pas d'importance.
Fixer le retour d'eau de la laveuse (cane) avec un tyerap ou du ruban adhésif pour éviter que celui-ci ne se dégage sous la pression d'eau.	N'utiliser aucun mécanisme de sécurité.

CONSEILS EN CAS DE DÉGÂT D'EAU

Les dégâts d'eau malgré toutes les précautions peuvent malheureusement...

Si vous constatez un dégât d'eau provenant de votre appartement,

- Fermez immédiatement votre entrée d'eau (robinet d'arrêt en aval de votre chauffe-eau) ;
- Fermez l'alimentation électrique du chauffe-eau si celui-ci est en cause;
- Épongez l'eau ou faites appel à des spécialistes en sinistre;
- Avisez votre assureur.

Si le dégât d'eau provient d'un condo voisin,

- Avisez immédiatement son propriétaire ainsi qu'un administrateur de votre immeuble.

QUE FAIRE EN CAS D'ABSENCE PROLONGÉE ?

- Informez le bureau d'administration et laissez vos coordonnées ou celles d'une autre personne si nous devons communiquer avec vous en cas d'urgence;
- Fermez votre entrée d'eau principale (robinet d'arrêt en aval de votre chauffe-eau);
- Débranchez les appareils non utilisés lorsque vous quittez (ex.: cafetière, grille-pain, etc.);
- Ajustez en hiver le contrôle de la température de votre thermostat, en prenant soin de maintenir la consigne de chauffage à 15 degrés Celsius minimum entre le 1^{er} novembre et le 1^{er} mai.